

PRÉSENTS : Florence POIRAT, Reynald MEGRET, Patricia PENARD, Didier PAPA VOINE, Olivier RICOLLEAU, Stéphanie LUCAS, Ludovic BULKE (arrivé à 19h35), Alexandre DERREY (arrivé 19h30), Alain DRUON, Angélique GUENAULT, Roland BIAGETTI, Alain MARC.

ABSENTS: Anne FROMENT, Denis MARC, Salvator TARGIANI.

POUVOIRS : Didier PAPA VOINE (Denis MARC), Florence POIRAT (Anne FROMENT), Reynald MEGRET (Salvator TARGIANI).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patricia PENARD, secrétaire auxiliaire : Véronique LEROY.

ORDRE DU JOUR

En l'absence de Madame le Maire indisponible, Florence POIRAT, 1^{er} adjointe, préside la séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2016 a été apposé au registre des délibérations, affiché en mairie et sur les panneaux d'affichage de la commune. Les conseillers n'ayant aucune observation à signaler, le compte rendu est signé ce jour.

Florence POIRAT demande l'inscription à l'ordre du jour d'une délibération relative à la position du Conseil municipal sur le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal). L'ensemble des membres du Conseil en étant d'accord, ce point est donc ajouté à l'ordre du jour.

26.01.2017- 01 : L'OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU à la SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION (SNA)

Le président de la SNA sollicite l'ensemble des communes de son territoire afin de s'opposer au transfert de compétence PLU au profit de la nouvelle communauté d'agglomération pour l'adoption d'un PLUi. Un avis défavorable de la commission intercommunale des maires avait déjà été formulé le 9 juin 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de compétence PLU au profit de la Seine Normandie Agglomération (SNA) et demande au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition au PLUi.

26.01.2017- 02 : EXONERATION FACULTATIVE DE L'IMPOT SUR LES SPECTACLES, MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Madame le Maire-Adjoint propose au conseil municipal de reconduire le principe d'exonération de certaines catégories de compétitions de l'impôt sur les spectacles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

26.01.2017- 03 : VENTE D'EAU AU PETIT HARAS DE COURCELLES-SUR-SEINE ET CONVENTION POUR L'ANNEE 2017

Dans le cadre de la convention conclue entre la commune de Bouafles et le Petit Haras de Courcelles-sur-Seine pour la mise à disposition d'un terrain pour faire paître des chevaux, le conseil délibère sur le montant de la facture d'eau consommée par les équidés qui sera portée au crédit du budget eau et assainissement, article 7011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer à 20 m³ la consommation d'eau entre le 20 juillet 2016 et le 31 août 2016,
- d'établir le montant de la facture à 31,98 euros,
- d'autoriser Madame le Maire à conclure la convention pour l'année 2017 sous la réserve que le remplissage de la citerne se fasse exclusivement en présence d'un agent communal.

26.01.2017- 04 : NOUVEAUX STATUTS DU SIEGE

Reynald Megret, deuxième adjoint, expose les modifications apportées aux statuts du SIEGE portant d'abord sur des extensions de compétences et missions du SIEGE :

- Au titre des compétences obligatoires, le SIEGE envisage de prendre les compétences suivantes :
 - o Participation à l'élaboration et à l'évaluation des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE, SRADDET) et des Plans Climat Air Energie Territoire (PCAET),
 - o Contrôle de la politique d'investissement et de développement des réseaux des concessionnaires et contrôle des tarifs de solidarité.
- Au titre des missions complémentaires, le SIEGE envisage d'intervenir dans des projets d'aménagement et d'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable de proximité ou des installations utilisant les énergies renouvelables.

- Au titre des compétences optionnelles, le SIEGE se propose d'exercer la compétence suivante intitulée « aménagement et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique » à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité afin de laisser aux communes et EPCI à fiscalité propre le soin de les développer au titre de leur compétence transports.

La réforme procède ensuite à des adaptations de forme fondées sur les évolutions législatives récentes (Loi communes nouvelles, TECV,...) n'ayant pas d'incidence sur l'exercice des compétences historiques du SIEGE :

- Prise en compte de l'effet « communes nouvelles » (article 9),
- Consécration de la Commission Consultative Paritaire (article 12),
- Les travaux d'effacements coordonnés et la mise à disposition de moyens pour l'élaboration et le suivi des PCAET (articles 3-1 et 8).

Compte tenu de ce qui précède et au regard du projet de statuts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce pour le projet de modification des statuts du SIEGE par 14 voix pour et une abstention (D. Marc).

26.01.2017-05 : ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE D'AMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES

En complément du précédent exposé, Reynald Megret présente le projet de compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision, des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybride rechargeable installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par 14 voix et une abstention (D. Marc) pour la compétence optionnelle du SIEGE, et à la même majorité adhère à cette compétence.

26.01.2017- 06 : VENTE DU CHEMIN RURAL N°19, DIT « RUELLE DE L'AMONT »

Suite à la décision du conseil municipal de procéder à la vente du chemin rural n°19 désaffecté, et à la suite de la procédure d'enquête publique, la commune - comme le stipule la procédure - a mis en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer le chemin et a reçu deux offres complémentaires :

- Le 23/12/2016 une offre à 250 euros pour la partie haute du chemin des consorts Besson,
- Le 26/12/2016, une offre à 750 euros pour la partie basse du chemin de Rémy Masure.

La répartition exacte reste à définir après intervention du géomètre, dont les frais seront pris en charge par les acquiesceurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter les offres d'un montant global de 1 000 euros.

26.01.2017- 07 : PREEMPTION URBAINE RENFORCEE

Lors d'un dernier conseil municipal, la délibération visant à instaurer la préemption urbaine renforcée avait été suspendue en raison des inquiétudes manifestées par certains administrés. A la suite d'explications données par l'équipe municipale, le point est à nouveau inscrit à l'ordre du jour. Il est rappelé que cette préemption est un outil qui permet à la commune d'acquiescer, par préférence et sous certaines conditions, des biens que les propriétaires souhaitent vendre. Les propriétaires peuvent renoncer à leur volonté de vendre et la commune ne peut se porter acquiesceur que pour réaliser des opérations d'intérêt général.

Il est également rappelé que la très grande majorité des communes s'est dotée de cet outil et qu'il est désormais considéré comme indispensable à la gestion de l'espace public.

Une discussion s'engage, non pas sur le principe de la préemption, mais sur son exercice. Il est rappelé que c'est Madame le Maire qui exerce cette préemption pour les biens jusqu'à 4600 euros. Dès que le montant est supérieur, il appartient au conseil municipal de décider.

Dans ces conditions, et après en avoir délibéré, le conseil municipal institue à l'unanimité ce droit de préemption urbaine renforcée.

26.01.2017- 08 : INSTALLATION D'UN POINT BAGUETTES

Didier Papavoine, quatrième adjoint, rappelle que le conseil municipal avait délibéré le 5 juillet 2016 autorisant Madame le Maire à conclure une convention avec M. Ebert, boulanger sis aux Andelys, afin d'installer un distributeur de baguettes sur notre territoire. Le Conseil avait alors formulé un certain nombre de conditions qui devaient être ajoutées au projet de convention proposé. Suite au désistement de M. Ebert, il est nécessaire de délibérer à nouveau afin d'autoriser Madame le Maire à signer avec un boulanger

intéressé la même convention, intégrant les conditions formulées, à savoir un loyer de 150 euros par an, et une durée initiale de convention de deux ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, réitère son acceptation de principe à l'unanimité et autorise Mme le Maire à conclure une convention avec le futur propriétaire du distributeur de baguettes.

26.01.2017- 09 : ADOPTION DE LA CONVENTION POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL DES TERRASSES ALLUVIALES DE COURCELLES-BOUAFLES

Didier Papavoine, quatrième adjoint, expose que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie nous propose de conclure une convention d'aménagement du site des terrasses alluviales de Courcelles sur Seine / Bouafles pour l'accueil du public. Cette convention fait suite à une convention signée en 2004 devenue caduque, concernant des parcelles situées sur la zone d'exploitation de CEMEX. Elle a pour objet de valoriser le patrimoine naturel, notamment par l'installation d'un observatoire ornithologique et la mise en place d'une signalétique pédagogique.

Ce projet de convention est assorti d'un pacte de préférence conduisant la commune à proposer au conservatoire, par préférence, l'acquisition des terrains situés dans ce périmètre dans le cas où la commune déciderait de vendre les terrains et aux mêmes conditions que celles proposées à un tiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention y compris le pacte de préférence.

26.01.2017- 10 : ADOPTION DE LA CONVENTION POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL « ZONE DITE DES POUDRES »

Didier Papavoine, quatrième adjoint, expose aux membres du conseil le projet de conclure une nouvelle convention partenariale pour la préservation du patrimoine naturel, sur les zones du bas Frichon, du Haut Frichon, une partie des Poudres et une partie de la Plante à Tabac. Ce projet de convention est également assorti du même pacte de préférence que celui de la convention précédemment envisagée.

Une vive discussion s'ouvre portant notamment sur la fréquentation par les chasseurs de ces espaces, actions de chasse qui ne sont expressément pas interdites par la convention. Il est également évoqué l'idée d'organiser un partage du temps entre les promeneurs et les chasseurs. Il est enfin rappelé que le futur chemin CEMEX conduira à une affluence plus importante et qu'il est nécessaire de prévoir dès à présent la valorisation de ces parcelles laissées jusque-là en friche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix pour, 5 contre (F.Poirat, A. Derrey, A. Druon, R. Biagetti et A.Marc,) et 3 abstentions (D. Papavoine, O. Ricolleau, S. Targiani) d'autoriser Madame le Maire à signer la convention, y compris le pacte de préférence.

26.01.2017- 11 : OUVERTURE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉ EN 2016 SUR LE BUDGET 2017 PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget 2016 étant désormais clos, les décisions modificatives ne peuvent plus être prises. Sur autorisation de l'organe délibérant, il est possible d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit

Chapitre 20 -immobilisation incorporelles : $\frac{1}{4}$ de 2500 € soit **625 euros** ;

Chapitre 21 - immobilisations corporelles : $\frac{1}{4}$ de 37943 € soit **9785.75 euros** ;

Pour un montant total de **10 410,75 euros**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'ouverture du quart des crédits.

26.01.2017- 12 : ETUDE BAC (Bassin d'Alimentation de Captage)

Patricia Penard, troisième adjointe, rappelle aux membres du conseil la nécessité de lancer une étude BAC qui a pour objet de déterminer précisément la provenance de l'eau que nous puisons et distribuons aux administrés. Cette étude a deux objectifs : répondre à la mise en demeure de M. le Préfet de l'Eure de distribuer de l'eau conforme aux normes réglementaires (en ce qui concerne les pesticides), et enclencher les travaux de sécurisation d'alimentation en eau potable, suite à l'étude entreprise sur toute la zone Nord-Est de l'Eure. Cette étude contribuera également à appréhender l'évolution de la qualité de l'eau en général. Cinq cabinets ont été contactés pour établir un devis sur la base d'un cahier des charges précis pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage :

- Cabinet Merlin, à Rouen
- CAD'EN à Evreux
- SIDESA à Mont Saint Aignan
- EAD à Evreux
- IC'EAU à Vernon

Seule la société CAD'EN a répondu, proposant une prestation d'un montant de 16 056 euros incluant 23 réunions :

- Phase 1 : 2 réunions pour l'assistance à la définition des besoins,
- Phase 2 : 10 réunions pour l'assistance à l'étude de délimitation du BAC, vulnérabilité et pressions intrinsèques, DNA,
- Phase 3 : 11 réunions pour l'assistance à l'étude de diagnostic agricole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'offre de la société CAD'EN.

26.01.2017- 13 : SIGNALÉTIQUE ERP

Alain Druon rappelle que dans le cadre de l'obligation d'équiper les établissements recevant du public en panneaux signalétiques, quatre entreprises ont été contactées pour établir des devis, soit :

- SIGNAL PVC et Forex
- LACROIX
- SETIN
- DIRECT SIGNALÉTIQUE

Eu égard aux devis proposés par ces entreprises, Alain Druon propose de retenir le devis de la société Signal pour la fourniture des panneaux intérieurs, pour un montant de 1680,83 euros TTC.

Pour la fourniture des panneaux directionnels extérieurs, il est proposé de surseoir à statuer et de se rapprocher du Syndicat de voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise SIGNAL d'un montant de 1680,83 € TTC et de se rapprocher du Syndicat de voirie pour la signalétique extérieure (possibilité de bénéficier de contrat cadre et/ou de tarifs négociés pour des volumes importants).

26.01.2017- 14 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Il est proposé aux membres du conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet pour permettre la promotion interne de l'un des agents techniques satisfaisant les conditions requises.

La décision de promotion de l'agent considéré est soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2017 pour permettre la promotion interne d'un de nos agents actuellement adjoint technique territorial.

26.01.2017- 15 : CHOIX D'UN CABINET D'URBANISTES POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DU CENTRE BOURG

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, cinq cabinets d'urbanistes, paysagistes, géomètres ont été contactés depuis quelques mois. Le groupe de travail constitué pour ce projet les a reçus à plusieurs reprises. Il s'agit :

- du cabinet Eurotop,
- de la SARL Folius écopaysage et Atelier 970,
- de l'Agence Espace libre,
- des Ateliers d'Avre et Iton,
- du cabinet Desjardin. Ce dernier s'étant depuis désisté, le choix ne pouvait se porter que sur les quatre premiers cabinets.

Ils ont été entendus une dernière fois et le groupe de travail a proposé aux membres du conseil municipal de retenir l'offre du cabinet Espace Libre pour une étude de faisabilité d'un montant de 8300 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix et une abstention (D. Marc) de confier au cabinet Espace Libre l'étude de faisabilité.

QUESTIONS DIVERSES

FOOTBALL

Les sanitaires habituellement utilisés par le club de football ont été mis à disposition des membres organisateurs de la primaire citoyenne de la belle-alliance. Or ceux-ci se sont révélés être dans un état de saleté et d'encombrement ne permettant pas l'accès. Des raccordements électriques douteux sont également constatés, ainsi que des trous dans le plafond pour permettre le passage de câbles électriques. Une prise de rendez-vous avec le Président est en cours, les travaux de remise en état seront à la charge du club.

SEINE NORMANDIE AGGLOMÉRATION (SNA)

La nouvelle communauté d'agglomération s'étant dotée de la compétence tourisme, notre taxe de séjour disparaît au profit d'une taxe de séjour de la communauté d'agglomération. Il a été demandé à l'administration de la communauté et à son président quelles solutions de compensation étaient prévues, demandes pour l'instant restées sans réponse.

Il est rappelé que les vœux des autorités de la SNA auront lieu le 28 janvier à 10 h au gymnase du Grévarin à Vernon.

VIGILANCE

Nous avons été informés de la présence dans notre secteur de deux individus effectuant du porte à porte et se faisant passer pour des gendarmes. Il est rappelé qu'en cas de doute, il faut contacter la gendarmerie.

TRAVAUX

- DOS D'ANE : Suite à la mise en demeure envoyée par un riverain à l'agence routière, concernant les dégâts dus à l'écoulement des eaux consécutif à la mise en place du dos d'âne situé près du nouveau cimetière, un processus est mis en œuvre par le syndicat de voirie pour étudier et réaliser les travaux.
- EAUX DE RUISSELLEMENT : les travaux ont commencé à l'intersection de la rue de la Plaine et de la rue de Mousseaux, et jusqu'au bassin de rétention, afin de reprendre l'écoulement des eaux de ruissellement. Ce chantier doit durer environ 10 jours.
- FUITE CHATEAU D'EAU : Véolia est intervenu sans succès au niveau de la fuite du trop-plein. Des investigations vont être menées pour voir d'où vient le problème.

- VOIE DE LA FORET : avant le rond-point, la présence d'un trou avec du rubalise n'est pas expliqué. Aucune de demande de travaux n'est parvenue à la mairie.

SALLE POLYVALENTE

Il est suggéré de mettre à la disposition d'une association la petite salle à côté de la salle de billard. Il faut cependant veiller à la sécurité des personnes notamment en cas d'évacuation.

PAIEMENTS AUTOMATISES

Didier Papavoine, quatrième adjoint, fait état de la volonté de l'équipe de mettre en place un système de paiement automatisé qui rendrait possible les paiements en ligne ou sur un terminal. L'ensemble est complexe à mettre en œuvre mais l'étude est en cours.

ECOLE

Florence Poirat, première adjointe, donne lecture intégrale d'un échange de mails entre la mairie et l'école. Sa directrice a en effet demandé à la mairie s'il était possible de mobiliser des agents communaux afin d'assurer l'accueil et la surveillance des enfants le 2 février 2017, journée où l'ensemble des enseignantes a prévu de suivre une formation. Une discussion s'engage sur cette demande et deux positions se dégagent : l'une consistant à mettre à disposition deux agents techniques afin d'assurer la permanence et de rendre le service aux parents, l'autre consistant à souligner que la mairie n'a pas à assurer cette fonction et que les agents concernés ne sont pas habilités à cette fin. Un compromis est trouvé et il est décidé à l'unanimité de faire savoir que la requête de la directrice n'est pas acceptée tout en prévoyant la disponibilité de deux de nos agents pour accueillir les éventuels enfants tout de même présents.

CALVAIRE DU CHEMIN DE L'EPINGLE

Reynald Megret, deuxième adjoint, adresse ses félicitations et ses remerciements à la famille Derrey pour l'installation du christ moderne sur le calvaire au bout du chemin de l'Épingle. Alexandre Derrey précise qu'il a été réalisé par Noël REMI de Tosny.

BATTUE ADMINISTRATIVE

Une battue sera organisée le 12 février prochain sur le site de CEMEX, la RD 13 sera alors fermée à la circulation. Les associations de chasse locales ont été invitées.

HAUT DEBIT

Les travaux doivent débuter en février pour une mise en service au cours du second semestre 2017.

CHIENS ET RESPONSABILITE DES MAITRES

Les chèvres situées au Hameau de Mousseaux ont fait l'objet de plusieurs agressions par un ou plusieurs chiens. Les gendarmes se sont déplacés et les propriétaires ont reçu un avertissement. Il semblerait que de nombreux cavaliers se promènent avec leurs chiens en liberté. Il est rappelé que la divagation est interdite et, qu'en toute hypothèse, les maîtres doivent avoir sur leurs chiens une maîtrise effective.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

Ludovic Bulke expose aux membres du Conseil que le conseil municipal de la jeunesse s'est déjà réuni deux fois et note avec satisfaction la bonne participation et l'investissement des jeunes. Trois projets ont d'ores et déjà été retenus.

- Les 10 et 17 février, un tournoi de ping-pong est organisé à la salle des fêtes de 18h à 20h. Ce tournoi est ouvert à tous. Les participants sont invités à apporter leur raquette.
- Une soirée de fin d'année (une « boom ») pour les jeunes de 8 à 18 ans est prévue fin juin sans que la date ne soit à ce jour arrêtée.
- Il est demandé d'envisager l'installation de bancs dans les arrêts de bus.

La prochaine réunion du conseil municipal de la jeunesse est prévue le 10 mars.

ATELIER INFORMATIQUE

Une initiation à l'informatique est prévue et un questionnaire va être établi pour identifier les attentes des administrés.

PARCOURS DU CŒUR

Une nouvelle édition du parcours du cœur est organisée le 1^{er} mai prochain.

SÉANCE LEVÉE À 22H55